

EXEMPLE

Convention de divorce

[Remarque : cette convention s'inspire (partiellement) du modèle proposé par les tribunaux d'arrondissement zurichois]

entre

Prénom Nom

né-e le

de [Lieu d'origine]

Adresse, case postale, localité

ci-après «A»

et

Prénom Nom

né-e le

de [Lieu d'origine]

Adresse, case postale, localité

ci-après «B»

1. **Requête commune de divorce**

Conformément à l'art. 111 CC, nous prions conjointement le tribunal de dissoudre notre mariage contracté le _____ [date] à _____ [ville].

2. **Requête relative aux effets du divorce**

Variante 1

Nous prions le tribunal de ratifier l'accord complet suivant sur les effets de notre divorce.

Variante 2

- 2.1 Nous prions le tribunal de ratifier l'accord partiel suivant sur les effets de notre divorce. Nous confions au tribunal le soin de régler les effets sur lesquels subsiste un désaccord.
- 2.2 Le refus par le tribunal de ratifier une ou plusieurs parties de la convention nous délie des autres dispositions de cette convention. Dans ce cas, nous demandons tout de même conjointement le divorce et prions le tribunal de considérer la convention comme un accord partiel au sens de l'art. 112 CC.

3. Autorité parentale conjointe

- 3.1 Les parties demandent au tribunal de confier l'autorité parentale conjointement aux deux parents pour les enfants
- _____ [nom] né-e le _____ [date]
 - _____ [nom] né-e le _____ [date]
 - _____ [nom] né-e le _____ [date]
- 3.2 Les enfants habiteront chez _____ [nom de A (ou de B)]. Les parties sont convenues d'un plan de garde aux termes duquel _____ [nom de l'autre parent] gardera à ses frais l'enfant _____ [nombre] week-ends par mois ainsi que _____ [nombre] jours par semaine à son domicile. En outre, les enfants passeront _____ [nombre] semaines de vacances avec _____ [nom de l'autre parent]. Les parties s'entendront en temps voulu sur la planification des vacances et jours de congé. (Eventuellement : les autres détails ont été réglés par les parties dans une convention parentale distincte).

4. Pension de l'ex-conjoint-e

Variante 1

Nous renonçons mutuellement au versement d'une pension au sens de l'art. 125 ss CC.

Variante 2

- 4.1 Conformément aux termes de l'art. 125 CC, _____ [nom de A (ou de B)] s'engage à verser à _____ [nom de B (ou de A)] une pension de _____ CHF à compter de la ratification du jugement de divorce [variante : jusqu'au ____ [date], puis _____ CHF du ____ [date] au ____ [date], etc.]. La pension est payable par avance le 1^{er} de chaque mois.
- 4.2 Toute modification de la pension au sens de l'art. 4.1 est soumise aux dispositions légales prévues à l'art. 129 CC.
- 4.3 La présente convention est conclue au regard de nos moyens financiers :

	A	B
Revenus nets de l'activité lucrative en CHF		
Autres revenus nets en CHF		
Patrimoine en CHF		
Besoins en CHF		

- 4.4 Le montant de la pension repose sur l'indice des prix à la consommation établi par l'Office fédéral de la statistique fin _____ [année], à hauteur de _____ [nombre] points. Il doit être révisé le 1^{er} janvier de chaque année à partir du 1^{er} janvier _____ [année], en fonction du niveau de l'indice à la fin novembre de l'année précédente. Cette révision se base sur la formule suivante :

$$\text{Nouveau montant de la pension} = \frac{\text{ancien montant} \times \text{niveau actuel de l'indice}}{\text{ancien indice}}$$

Si _____ [nom de A ou B (qui verse la pension)] apporte la preuve que ses revenus n'ont pas augmenté au même rythme que l'inflation, le montant de la pension sera simplement révisé au prorata de la hausse effective des revenus.

Compléments relatifs à la variante 2 [remarque : sélectionner les points adéquats ou rayer les mentions inutiles.]

- 4.5 Il est établi que la pension convenue ne suffit pas à assurer convenablement l'entretien de _____ [nom de A ou de B (qui reçoit la pension)]. Une augmentation ultérieure de la pension au sens de l'art. 129, al. 3 CC demeure réservée.
- 4.6 Tant que les revenus mensuels de _____ [nom de A ou de B (qui reçoit la pension)], hors allocations pour enfants, n'excèdent pas _____ CHF, _____ [nom de A ou de B (qui verse la pension)] renonce au droit de demander une éventuelle réduction ou suppression de la pension due.
- 4.7 Si _____ [nom de A ou de B (qui reçoit la pension)] vit depuis plus de _____ [nombre] mois avec une autre personne adulte, l'obligation de paiement de _____ [A ou B (qui verse la pension)] diminue de _____ CHF [montant] aussi longtemps que ce ménage commun perdure. L'obligation de verser une pension à l'ex-conjoint-e s'éteint à partir du moment où _____ [A ou B (qui reçoit la pension)] vit depuis plus de _____ [nombre] années en concubinage avec quelqu'un [*variante* : à partir du moment où _____ [A ou B (qui reçoit la pension) se remarie].

5. Pension des enfants

- 5.1. _____ [nom de A (ou de B)] s'engage à participer aux frais d'entretien et d'éducation des enfants sous forme de pension (majorée des allocations pour enfant légales et contractuelles) à hauteur de _____ CHF à compter de l'entrée en force du jugement de divorce [*variante* : jusqu'au ____ [date], puis de _____ CHF à partir du ____ [date] jusqu'à ce que les enfants aient mené à terme une formation adéquate (mais aussi après leur majorité, tant que les enfants vivent dans le foyer de _____ [nom de B (ou de A)] et n'élèvent eux-mêmes ou elles-mêmes aucune prétention vis-à-vis de _____ [nom de A (ou B)] ou ne désignent pas d'autre bénéficiaire.
- 5.2. Les pensions sont fixées selon le plan de garde spécifié ci-dessus à l'art. 3.2 ci-dessus et doivent être recalculées en cas de modifications de celui-ci. Les parties s'efforceront alors de trouver un accord amiable. Dans le cas contraire, les modalités de paiement et de révision s'aligneront sur les dispositions relatives à la pension du conjoint ou de la conjointe.

6. Partage de la prévoyance professionnelle

Variante 1 [*remarque : pour le cas où les conjoint-e-s exercent tous deux une activité professionnelle.*]

- 6.1 En pleine connaissance du droit, nous renonçons mutuellement au partage des prestations de sortie de la prévoyance professionnelle constituées au cours du mariage.

Variante 2 [*remarque : pour le cas où l'un-e des conjoint-e-s n'exerce aucune activité ou seulement une activité à temps partiel.*]

6.2 _____ [Nom de A (ou de B)] s'engage à transférer sur le compte de libre passage de _____ [Nom de B (ou de A)] auprès de la caisse de prévoyance _____ [nom], un montant de _____ CHF sur ses prestations de sortie acquises au cours du mariage auprès de l'institution de prévoyance _____ [nom].

6.3 Nous prions conjointement le tribunal de transmettre les instructions nécessaires aux institutions de prévoyance concernées.

6.4 Les attestations établies par les institutions de prévoyance concernées sur le montant des prestations et la faisabilité du partage sont jointes à la présente convention.

7. Logement familial

Variante 1 [remarque : s'applique à un logement en location.]

7.1 _____ [nom de A (ou de B)] reprend la totalité des droits et obligations du bail afférent au logement familial situé _____ [adresse], y compris le versement de la caution, à compter du _____ [date].

7.2 _____ [nom de B (ou de A)] s'engage à quitter le domicile familial avant le _____ [date].

7.3 L'accord du propriétaire concernant la modification du bail est joint à la présente convention.

Variante 2 [remarque : s'applique à un logement familial exclusivement détenu par l'un-e des conjoint-e-s.]

7.4 Le logement familial situé _____ [adresse] est la propriété exclusive de _____ [nom de A (ou de B)].

7.5 _____ [nom de B (ou de A)] s'engage à quitter le logement avant le _____ [date]. _____ [nom de A (ou de B)] s'engage à verser jusqu'au _____ [date] une somme de _____ [CHF] pour le nouveau logement de _____ [nom de B (ou de A)]. Cette somme est payable par avance le 1^{er} de chaque mois.

8. Régime matrimonial [remarque : s'applique au régime ordinaire de la participation aux acquêts.]

8.1 _____ [nom de A (ou de B)] laisse à _____ [nom de B (ou de A)] la pleine propriété du mobilier qui se trouve dans le logement familial, à l'exception de ses effets personnels et des objets suivants :

- _____ [liste des objets]

8.2 _____ [nom de B (ou de A)] s'engage à verser à _____ [nom de A (ou de B)], au titre de ses droits matrimoniaux, une compensation de _____ CHF dans les trente jours suivant l'entrée en vigueur du jugement de divorce.

8.3 Par ailleurs, chacun de nous conserve les biens qui se trouvent actuellement en sa possession ou à son nom.

9. Dettes fiscales

Nous partageons pour moitié toute dette fiscale découlant de la période où nous étions soumis-es à une imposition commune sur l'ensemble de nos revenus. Nous nous engageons à nous dédommager mutuellement au cas où l'une des parties serait mise à contribution pour régler les dettes de l'autre partie. Les éventuels remboursements d'impôts découlant de la période où nous étions imposé-e-s en commun, nous reviennent à chacun-e pour moitié.

10. Fondements de la convention sur le divorce et le partage des biens

10.1 Nous certifions nous être mutuellement informé-e-s de manière exhaustive sur nos revenus et notre patrimoine lors des négociations et avoir pris en compte l'ensemble des biens existants lors de la liquidation du régime matrimonial.

10.2 Nous reconnaissons que le fait de dissimuler certains revenus ou certains biens ouvre éventuellement la possibilité de contester la présente convention en invoquant le motif de l'erreur (art. 23 ss CO).

11. Solde de tout compte

L'entrée en vigueur de la présente convention vaut dissolution complète de notre mariage, tant sur le plan personnel que patrimonial.

12. Prise en charge et remboursement des dépens

Variante 1

Nous partageons les frais de tribunal par moitié et renonçons mutuellement à toute indemnisation au titre de la procédure judiciaire. Si l'une des parties souhaite un exposé des motifs du jugement de divorce, elle supporte intégralement les coûts supplémentaires qui en résultent.

Variante 2

Les frais de justice et l'indemnisation des parties sont à la charge exclusive de _____ [nom de A ou de B].

_____, le _____
Lieu Date

Signature de A

_____, le _____
Lieu Date

Signature de B

Annexes:

- Livret de famille
- Attestation de résidence (pour les étrangers et les étrangères)
- Certificats de salaire
- Dernière déclaration d'impôts ou dernier avis d'imposition
- Inventaire des dépenses de la vie courante, avec justificatifs des frais de logement (contrat de bail), des primes de caisse-maladie et d'assurance, etc.
- Contrat de mariage (le cas échéant)
- Attestation des institutions de prévoyance concernées [remarque : s'applique à la variante 2, art. 6.4 de la convention-type.]
- Accord du ou de la propriétaire concernant la modification du bail [remarque : s'applique à la variante 1, art. 0 de la convention-type.]